

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7284

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN BRAHIM

Mohamed

Date de naissance : 16/01/1965

Adresse :

Tél. : 0661512260 Total des frais engagés :

670 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/01/2012

Nom et prénom du malade : MASTRAINE N.CARINA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Migraine

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 08/01/2012

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08.06.22	061	5.1	150 DH	Dr. Nizar HADDAD Médecin Général Afghanistan Lot Al Baraka 578 N° 11-12-13-14-15-16-17-18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MA	08-06-22	Dr. Nizar HADDAD Boulevard Darb Jamila Hassan 5046

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée et le type de pratique

Important :

Veuillez joindre les radiographies

LOT 210053
EXP 11/24
PPV 13DH20

ou de

LOT : 3114
UT. AV : 08-23
P.P.V : 63 DH 00

أعراض 3

SOINS DENTAIRES

Dent
Traitée
Soins

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

LOT : 5828
UT. AV : 12-23
P.P.V : 63 DH 00

MONTANT
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

Importateur Exclusif
BIOCODEX MAROC
B.P 126 Nouaceur
www.biocodex.ma
P.P.C. : 245,00 DH
CE N° : 34757/2019/DMP

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

LOT : 3116
UT. AV : 08-23
P.P.V : 63 DH 00

MONTANTS
DES SOINS

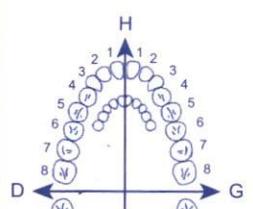
210938
Lot :
À consommer
avant le :
01/2025

PPC : 79,90 DH

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Najat HADDIOUI

Médecine Générale

Diplômée en Echographie Générale

Diplômée en Mésothérapie

Diplômée en Médecine du Travail

de la Faculté de Rennes

Diplômée en Diabétologie

Diplômée en gyneco obstétrique

de la faculté de Bordeaux

Cupping Thérapie

Bd. Afghanistan, lot Albaraka GH2T11

N°3 - Hay Hassani - Casablanca

Tel.: 05 22 89 78 45

الدكتورة نجاة حديوي

الطب العام

جازة في الفحص بالصدى

جازة في التداوي بالمكروحقن

جازة في طب الشغل من كلية رين بفرنسا

متابعة داء السكري

جازة في متابعة أمراض

النساء والحمل

الحجامة

ORDONNANCE

شارع أفغانستان - مجمع البركة GH2T11

رقم 03 الحي الحسني - البيضاء

الهاتف : 05 22 89 78 45

Casablanca, le

08/06/2022 الدار البيضاء في

Noura Benbrahim

79.90

Fruitose sirup

1 cuill x 3



Au mil repas

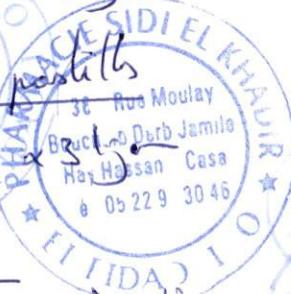
Bromiglose cp

1 cp x 3/jour



Aps repas

Ermetea



A sucre. apres repas

13.20 1 cp

Algik cp

63.00 x 3. 2 cp x 3 = 414 Jour

Roacutax 500 mg

2 cp/jour



245,00

c). Alfons gel

gel die

15 min Aufpr. Zeit

gut zu Recht

=
S. V



DR Nuyzer ADVOCAT
Medecin Généraliste
Bd. Algérienne 101
Tunis 1000 1245
Hôpital de la Gare 1000 1245